

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Août 2016

Présents :

ADRAGNA J - ANCELY N – BORIOS O - CADENA J - DARLY T - GERVASI A –
LIGNERES G – MARTEL C - OLIVARES S - SICART M – TISSEYRE C

ABSENTS : MIGNARD C – ROUSSEAU L

Excusés : ABRIOUX C – GILANT Y

Secrétaire de séance : ADRAGNA Jacky

1– PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SIVU LA LIVINIERE ET SIRAN :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet propose la dissolution du SIVU LA LIVINIERE et SIRAN. Etant donné l'utilité de ce service, Monsieur le Maire propose de refuser cette dissolution.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2 – AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'acte constitutif proposé par Hérault Energies, dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité. Cet avenant vise à modifier le calcul de la participation de chaque membre, en fonction de la consommation d'énergie au cours de la dernière année. La participation pour la commune de Siran serait de 50 € TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MADAME CARRIE ET LA COMMUNE DE SIRAN :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Madame CARRIE Florence, d'effectuer un échange avec la commune, des parcelles suivantes :

- AH 158 N : parcelle appartenant à la commune, pour une superficie de 150 m2.
- AH 157 N : parcelle appartenant à Madame CARRIE Florence, pour une superficie de 236 m2.

Ces parcelles de terrain ont été évaluées à 500 €, il s'agit par conséquent d'un échange sans versement de soulte.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC L'ASSOCIATION KA O BOXING :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention de l'association KA O BOXING, pour l'animation des activités périscolaires, à compter de la rentrée 2016. Le coût de cette prestation s'élève à 35 € la séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

5 – CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC L'ASSOCIATION POYANTI :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention de l'association POYANTI, pour l'animation des activités périscolaires, à compter de la rentrée 2016. Le coût de cette prestation s'élève à 35 € la séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

6 – CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC L'ASSOCIATION ABRACIRCUS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention de l'association ABRACIRCUS, pour l'animation des activités périscolaires, à compter de la rentrée 2016. Le coût de cette prestation s'élève à 35 € la séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

7 – CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC Madame BAEHREL Catherine :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de convention de Madame BAEHREL Catherine, pour l'animation des activités périscolaires, à compter de la rentrée 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 35 € la séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

Séance levée à 19 h 30.